

■ **Fondation Avenir 2000**, à Genève (FOSC du 09.10.1989, p. 4112). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 24.06.2002, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 6646 du 27.06.2002  
(00539788 / CH-660.0.887.989-5)